

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Juillet 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Ont donné pouvoir : 2

Date de convocation : 30 juin 2015

### **L'an deux mil quinze, le sept juillet**

Le Conseil municipal de la commune de BEAUREGARD DE TERRASSON (Dordogne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Maire de BEAUREGARD DE TERRASSON.

**Présents :** BAPTISTE Catherine – BARDE Karine – CHOUZENOUX Michel - DUGOULET Colette – Mr DENDONCKER Roger - CREDEVILLE Daniel - MASSY Alain - LACOMBE Jean-Paul- PALADINO M. France - GRULOIS Martine - LEON Frédéric

**Excusés :** CHARENTON Bruno - ALLEMANDOU Micheline - ROUSSEL Richard

**Secrétaire de séance :** Cathy BAPTISTE

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Travaux en cours :**

- Pose d'enrobé à froid (4 tonnes et demie) par les employés communaux sur l'ensemble de la voirie communale.
- Tableaux à craie des écoles remplacés par des tableaux blancs en perspective de la pose des VPI (Vidéo Projecteur Interactif).
- Réfection pluvial Rue de la République.

#### **Avancement des investissements 2015 :**

- Station d'épuration du Lardin : réception le 15/07/2015
- Lotissement « Le Belvédère » : réception le 02/07/2015
- Effacement du réseau France Télécom à La Chalucie : en cours
- Pose des VPI (Vidéo Projecteurs Interactifs) : programmée en juillet
- Achat de décorations lumineuses de Noël : réalisé fin juin
- Commande passée de panneaux de signalisation routière afin de renforcer la limitation de vitesse au Bois de Valin et aux Badies.
- Equipement informatique + mobilier au secrétariat de Mairie : réalisé fin juin.

- **Salle multi-activités :** Le conseil municipal a validé le plan de l'architecte. Le chiffrage définitif est en cours. Le permis de construire sera déposé à l'automne.

### **DELIBERATIONS :**

#### **Contrat de maintenance du matériel informatique**

**Votant : 14**

**Pour : 14**

Actuellement la commune ne dispose pas de contrat de maintenance pour le suivi et la réparation des équipements informatiques de la mairie et de l'école.

Compte tenu de l'accroissement du nombre de postes et surtout de la mise en service des VPI (Vidéos Projecteurs Interactifs) à la rentrée prochaine, Monsieur le Maire propose de conclure un contrat de maintenance avec la société AMEDIA SOLUTIONS, afin de garantir un parfait fonctionnement des matériels informatiques.

#### **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2014 du SIAEP de la région de CONDAT**

**Votant : 14**

**Pour : 14**

Conformément à l'article 3 du décret N°95-635 du 6 Mai 1995, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de la REGION DE CONDAT.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

## Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement exercice 2014

**Votant : 14**

**Pour : 14**

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2014 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

## Redevance d'occupation du domaine public FRANCE TELECOM 2014 et 2015

**Votant : 14**

**Pour : 14**

Monsieur le Maire donne lecture du patrimoine total ouvrant droit à redevance pour 2014 et 2015.

Montants plafond autorisés :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Artères aériennes (en km) :	9.408 kms x 53.87 € = 506.80 €	8.808 kms x 53.66 € = 472.63
souterraines :	12.529 kms x 40.40 € = 506.17 €	15.037 kms x 40.25 € = 605.23 €
Cabine - Emprise au sol (en m <sup>2</sup> ) :	0.5 m <sup>2</sup> x 26.94 € = 13.47 €	0.5 m <sup>2</sup> x 26.83 € = 13.41 €
<b>Montant global du titre de recettes à émettre par la collectivité :</b>	<b>1 026.44€</b>	<b>1 090.87€</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour le recouvrement des dites redevances.

## Redevance d'occupation du domaine public par ERDF

**Votant : 14**

**Pour : 14**

Monsieur le Maire rappelle que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal.

**Montant plafond pour l'année 2014 : 195.00 €**

**Montant plafond pour l'année 2015 : 197.00 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour le recouvrement des dites redevances.

## Programme voirie 2015 - attribution du marché

**Votant : 14**

**Pour : 14**

Monsieur le Maire rappelle la consultation réalisée dans le cadre du programme voirie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché du programme voirie 2015 à l'entreprise Lagarde & Laronze pour un montant de 13 833.75 € HT soit 16 600.50 € TTC.

## Création d'emploi

**Votant : 14**

**Pour : 14**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'adjoint administratif 2ème classe sur la base de 17 h 30 par semaine en remplacement de celui existant à 15 h 00. Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes : accueil secrétariat de Mairie + agence postale communale. Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/09/2015 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs conformément à la proposition de Monsieur le Maire.

## Subvention Comité des Fêtes

**Votant : 14**

**Pour : 14**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les efforts consentis par le Comité des fêtes pour s'inscrire dans les actions de l'agenda 21 local, en particulier concernant la généralisation de vaisselle et couverts compostables lors des manifestations.

Afin d'encourager cette association à poursuivre dans cette voie, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention supplémentaire de 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et donne mandat à Monsieur le Maire pour verser la somme de 500.00 € sur le compte du Comité des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30